

**DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA
SANTESOUS DIRECTION DE L'INSERTION ET DE LA
SOLIDARITESERVICE DE LA PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE
L'EXCLUSION (SEPLEX)**

2020 DASES 239 : 13 subventions à 11 associations (905 592,36 €), en investissement (228 224,36 €) et en fonctionnement (677 368 €) pour la mise en œuvre d'actions auprès de familles et de femmes en situation de précarité et de jeunes en situation d'errance et d'exclusion.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le nombre croissant de familles en situation de rue et une augmentation constante des demandes d'hébergement ont abouti à la saturation des dispositifs de prise en charge dédiés aux familles depuis le début des années 2010 et à un recours croissant à l'hôtel. Ainsi, alors que les familles représentaient 13% des ménages hébergés par le Samu social de Paris en 1999, elles sont désormais 70%.

Face à l'urgence de la situation des familles sans domicile fixe et à la saturation du parc hôtelier, la Ville de Paris a développé depuis plusieurs années un ensemble de dispositifs spécifiques articulés étroitement des actions de maraude ainsi que des services d'accueil de jour et d'hébergement temporaire conçus comme une première étape de mise à l'abri dans une démarche plus globale d'insertion de ce public.

Pour répondre à la saturation de l'hébergement hôtelier, l'action de la Ville de Paris à destination de ce public s'est encore renforcée à l'automne 2019 en accélérant la mise à disposition de locaux qui relèvent de son patrimoine auprès de l'État pour créer des structures d'hébergement, dans lesquelles des centaines de personnes en famille ont été hébergées.

Le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion adopté en mars 2015 a réaffirmé cette ambition en fixant l'objectif de développer des mesures d'accompagnement et d'insertion durable des familles en situation de rue.

De nombreux publics isolés, jeunes, femmes et hommes, se trouvent également dans une situation difficile. Aussi la Ville de Paris a-t-elle déployé des projets et dispositifs spécifiques en leur direction, tels que les Espace Solidarité Insertion, les accueils de jour et les maraudes spécialisées.

La présente délibération vise à vous proposer de soutenir plusieurs projets associatifs à destination des publics en situation de rue ou de grande précarité. Ils sont portés par les associations ADSF, Aurore, Basiliade, le CASP, la Croix-Rouge Française, Les Ateliers de Natéma, Règles élémentaires, Emmaüs Solidarité, AMLI et Hors la Rue.

1/ Association pour le Développement de la Santé des Femmes (ADSF)

Créée en 2001 à l'initiative de membres fondateurs de professions médicales, l'ADSF gère notamment la Cité des dames, halte femmes dans le 13^{ème} arrondissement, à la cité du Refuge, en lien avec la Fondation de l'Armée du Salut. L'association a ouvert en octobre dernier un accueil de jour pour femmes au 70, Boulevard Barbès dans le 18^e arrondissement. Outre l'accès à des prestations de première nécessité, les femmes, accueillies de manière inconditionnelle, y bénéficient d'un accompagnement global tant sur le volet social que sanitaire. Pensé en articulation avec l'offre parisienne, l'équipe a la possibilité d'orienter les femmes particulièrement vulnérables vers une mise à l'abri d'urgence à la Cité des Dames (13^e) ou à la Halte de nuit de la Mairie du 18^e qui va ouvrir ses portes prochainement. Parce que ce nouveau dispositif est en cohérence avec la politique parisienne d'aide aux femmes les plus vulnérables, nous proposons deux subventions à l'association : une pour l'aménagement du local d'un montant de 36 083€, la seconde pour participer au fonctionnement du dispositif, à hauteur de 18 000€.

2/ Aurore

L'association Aurore a ouvert en février 2020 un centre d'hébergement d'urgence (CHU) situé au 17, rue de Prague, disposant de 44 places d'hébergement dédiées à des couples et femmes avec enfants. Ce centre d'hébergement, de par sa composition d'équipe intégrant des professionnels de l'éducation et de la petite enfance, offre une qualité de prise en charge pour les familles ayant besoin d'un accompagnement à la parentalité. La présence de deux travailleurs sociaux sur site permet par ailleurs un accompagnement social de qualité dans la perspective d'orientations vers de l'hébergement stable ou logement adapté.

C'est pourquoi il vous est proposé de participer au financement de ce nouveau projet, aux côtés de l'État. La subvention sollicitée auprès de la Ville, d'un montant de 133 643€ (23% des charges), permet de mettre à la disposition de la Ville une dizaine de places susceptibles d'accueillir des femmes isolées avec leur enfant, au titre de l'ASE.

3 / Basiliade

L'association Basiliade a ouvert le 25 juin 2020 le CHU « La maison des fées » situé au 11 rue de Doudeauville dans le 18^e arrondissement. Ce centre d'hébergement accueille et dispense un accompagnement global auprès de 37 femmes sortantes de maternité et de 49 enfants (0-4ans), soit 86 personnes, au sein de la Maison des Femmes et des Enfants. L'association se donne pour missions d'accompagner globalement les femmes accueillies, d'activer les leviers de sortie vers le logement et d'y préparer les ménages, de participer à l'éveil des enfants et d'avoir un regard relatif à la protection de l'enfance. La présence au sein de l'équipe d'une infirmière, d'un éducateur de jeunes enfants, d'un juriste et d'un psychologue apporte les garanties d'une prise en charge qualitative des femmes et de leurs enfants. Afin de soutenir ce nouveau projet dédié aux femmes seules avec enfants de moins de trois ans, dans un contexte de saturation de l'hébergement pour ces publics particulièrement vulnérables, il vous est proposé

de contribuer à son financement, aux côtés de l'Etat, à hauteur de 79 230€ (12% des charges).

4/ Centre d'Action Sociale Protestant

Ouverte depuis 2010 et soutenue par la Ville depuis 2014, la résidence sociale « Championnet » comprend 22 logements meublés (de type T1, T1' et T2) pouvant accueillir 22 familles (au maximum 55 personnes).

Le projet de l'établissement est celui d'une résidence sociale classique mais avec un axe spécifique relatif à l'accompagnement en matière de parentalité. En outre, des actions de sensibilisation sont mises en œuvre dans les domaines de la gestion du budget et de l'accès aux soins. Des ateliers d'insertion professionnelle et des activités collectives de loisir sont également organisés.

La structure propose à la fois des conditions de logement autonome et la possibilité d'un suivi social plus complet qu'une résidence sociale « classique » en s'appuyant notamment sur la présence d'un travailleur social. La résidence Championnet participe ainsi au développement de solutions alternatives à l'hébergement à l'hôtel. Les familles accueillies paient une redevance d'occupation en fonction de leurs ressources et revenus. Afin de contribuer à cette action, nous proposons une subvention de 53 427€, en reconduction.

5/ Croix-Rouge Française

Depuis 2013, la délégation régionale de la Croix Rouge Ile-de-France assure pour le compte de l'État une mission spécifique d'accompagnement social des ménages orientés dans les hôtels par le 115. Depuis 2015, l'association intervient également auprès de familles particulièrement vulnérables mises à l'abri à l'hôtel, par la Ville de Paris. En 2019, 64 familles ont été accompagnées par l'intermédiaire de ce dispositif. L'équipe de travailleurs sociaux a effectué 376 visites à domicile auprès de ces ménages. L'accompagnement ainsi proposé s'articule autour de plusieurs objectifs :

- L'orientation vers les aides de première urgence
- L'obtention d'une domiciliation
- L'accompagnement dans les démarches administratives, sociales et d'accès aux droits
- Favoriser les sorties d'hôtel vers des dispositifs plus stables : Logement autonome, « Louez Solidaire », CADA/CAFDA...

Une subvention de 99 463€ vous est proposée pour ce projet, en baisse par rapport à 2019 du fait d'une reprise sur excédents réalisés par l'association sur l'exercice précédent.

6/ Les Ateliers de Natéma

Les Ateliers de Natéma ont pour objectifs de créer du lien social entre les différentes générations par le biais d'un café-jeux dans le 20^e arrondissement. Cette association fait partie du réseau parisien des espaces de proximité et est labellisée Espace de Vie Sociale par la CAF de Paris. Elle propose des ateliers créatifs et artistiques à destination des enfants, des adolescents et de leurs familles en difficultés sociales, en collaboration avec les partenaires locaux (centres sociaux, associations, collèges etc.), ainsi que de la restauration le midi et des goûters autour du jeu. Durant la période de confinement liée à la crise sanitaire du covid-19, l'association a dû fermer sa structure. L'interruption de son activité de restauration et de ses activités auprès des habitants a perturbé l'équilibre financier de l'association. Afin de la soutenir et de lui permettre de poursuivre son activité de

café-jeu, il vous est proposé de lui attribuer une aide complémentaire pour l'année 2020 d'un montant de 15 000€.

7/ Règles Élémentaires

La mission de l'association Règles Élémentaires est double : faciliter l'accès aux produits hygiéniques pour les femmes les plus démunies et briser le tabou des menstruations. Afin d'y parvenir, plusieurs types d'actions sont mis en œuvre : organisation et supervision de collectes ponctuelles, actions de sensibilisation, ateliers de formation et d'information aux protections hygiéniques réutilisables. En 2019, plus de 20 000 femmes ont bénéficié de leur action. Pour 2020, l'association souhaite continuer en réalisant plusieurs collectes et mises à disposition de protections d'hygiène intime pour les plus démunies. Elle s'appuie sur un réseau solide de bénévoles dont l'action est coordonnée par une directrice, seule charge de personnel de l'association. C'est pourquoi nous vous proposons de soutenir ce projet à hauteur de 25 000€, en reconduction.

8/ Emmaüs Solidarité

L'aménagement d'un accueil de nuit au sein de la Mairie du 18^{ème} arrondissement situé au 1, place Jules Joffrin 75018 Paris, permettra d'accueillir 18 femmes sans abri et d'assurer auprès d'elles un accompagnement social. Les prestations suivantes seront également offertes : collations, mise à disposition de sanitaires, douches, casiers sécurisés pour la mise en dépôt des effets personnels. La halte sera ouverte de 20h à 8h et sera accessible sur orientation de la coordination des maraudeurs du Samu social de Paris sous réserve de places disponibles. Les locaux d'une surface de 85m² situés au RDC de la Mairie bénéficieront d'un accès indépendant de l'entrée principale. Il vous est proposé de soutenir ce projet à travers une subvention d'investissement, d'un montant de 168 651,36 €, dédiée aux travaux d'aménagement du site.

L'association Emmaüs a assuré la gestion du lieu d'hébergement ouvert en urgence au sein du gymnase de Château Landon à partir du vendredi 23 août 2019, et qui a fermé ses portes le lundi 16 septembre 2019 au soir. Une capacité d'accueil d'environ 40 places a permis l'accueil de 15 ménages durant 24 nuits. Les familles avaient été repérées dans le parc de la Villette, dormant sous des tentes. La Mairie de Paris, suite à différents diagnostics, a souhaité accueillir les ménages les plus vulnérables. Ainsi, Emmaüs Solidarité a été mobilisé pour ouvrir un gymnase situé dans le 10^{ème} arrondissement et accueillir les familles identifiées. Toutes les familles ont été orientées vers des dispositifs correspondant à leur situation (CADA, CHRS, CHUM, Hôtel). Nous vous proposons de financer cette action ponctuelle à hauteur de 57 685€.

9/ Association pour l'accompagnement, le mieux-être et le logement des isolées (AMLI)

Lors du conseil de Paris de juin 2019, la Ville de Paris a attribué une subvention à l'association AMLI pour la réalisation d'un centre d'hébergement d'urgence au 9 boulevard Blanqui, dans le 13^{ème} arrondissement. C'est un projet innovant au plan social et architectural. Depuis son ouverture le 2 septembre 2019, le CHU accueille 31 personnes : 23 places familles et 8 places inscrites dans le dispositif « des abris pour les sans-abri ». Après le vote en Conseil de Paris, les réunions de concertation se sont poursuivies avec les parties prenantes (services

de la Ville, de l'État, SIAO) jusqu'à l'ouverture. Lors de cette phase de concertation, il a été envisagé, pour assurer la tranquillité du site et de son environnement, de renforcer la sécurité sur le créneau minuit - 7h, 7j/7 grâce à une prestation de gardiennage. Voté une première fois en 2019, nous vous proposons de renouveler ce soutien à hauteur de 42 032€.

9/ Hors la rue

L'association, partenaire de la Ville depuis 2011, poursuit en 2020 son travail éducatif auprès des mineurs en situation d'errance aggravée, de travail quotidien et/ou en situation d'exploitation par des tiers. L'objectif de l'association est d'établir avec ces jeunes une relation de confiance, préalable à tout travail d'accompagnement vers la sortie de rue, la stabilisation puis l'insertion.

L'association souhaite bénéficier d'un espace intermédiaire entre la rue et le droit commun, afin de faciliter la rencontre avec ces jeunes et favoriser l'émergence de demandes d'accompagnement. L'achat et l'aménagement d'un véhicule de type van répondrait à ce besoin et offrirait un espace sécurisant et confidentiel à proximité directe des lieux d'errance des jeunes. Il vous est donc proposé de contribuer à ce projet en finançant l'achat du van.

Au vu de ces éléments et au regard des engagements pris par la collectivité parisienne dans le cadre du Pacte de lutte contre la grande exclusion, et compte tenu de l'exigence à apporter des réponses au contexte préoccupant décrit en introduction, je vous propose de fixer le montant des participations de fonctionnement allouées par la ville de Paris aux gestionnaires des dispositifs concernés à **677 368 €** et à **228 224,36 €** le montant de la subvention d'investissement au titre de l'année 2020.

Les fiches techniques annexées au présent projet de délibération présentent le détail des financements pour chaque organisme.

Par conséquent, je vous demande de m'autoriser à signer dans le cadre de ces financements :

- six conventions annuelles de fonctionnement avec les associations ADSF, Aurore, Emmaüs Solidarité, Basiliade, La Croix-Rouge française et AMLI
- un avenant à la convention 2019 – 2021 pour l'association Les Ateliers de Natéma
- Une convention pluriannuelle de fonctionnement avec la Fondation de l'Armée du Salut
- trois conventions d'investissement avec Hors la Rue, ADSF et Emmaüs Solidarité.

Notre partenariat avec les projets portés par le CASP et Règles Élémentaires faisant l'objet de conventions pluriannuelles signées en 2019 et couvrant l'année 2020.

Je vous prie, mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris